

Atelier 8 : Nouveaux règlements, nouveaux dispositifs, quels effets sur nos pratiques ?

L'actualité politique est marquée par la modification de certains cadres réglementaires, comme la refonte des annexes 32 du Code d'Action Sociale et des Familles (travail en cours avec la DGCS).

Certaines Agences Régionales de Santé, comme en Nouvelle Aquitaine ou en Auvergne Rhône Alpes, publient des cahiers des charges (repris et même quelquefois dépassés par certaines associations gestionnaires) dont les injonctions et les logiques sont parfois éloignées de la réalité de la clinique, du travail thérapeutique et de l'intérêt des patients.

De nouveaux dispositifs comme les plateformes PCO-TND 0-6 ans, 7-12 ans, peuvent induire un réajustement de nos partenariats et du travail en réseau mais risquent d'impacter le libre accès des familles au soin pouvant engendrer des inégalités dans l'accueil des enfants.

La FDCMPP a sa place dans la discussion avec les différentes instances, elle réfléchit dans ses groupes de travail à ces changements et leurs implications. C'est dans ce contexte qu'ont été rédigées et diffusées les « Missions Socle des CMPP ».

Nous sollicitons vos témoignages sur les effets de ces mouvements sur votre travail clinique et/ou institutionnel afin d'alimenter cette réflexion. Quelles inventions ou pas de côté parvenez-vous à construire afin de faire avec ces nouvelles politiques du soin ? Quelle joie continuez-vous de trouver dans ce qui fait votre travail ?

Cet atelier, ouvert à tous, sera un espace de réflexion et de partages d'expériences : votre avis contribuera aux débats.